

# EXT. GBO - Les quinolones, un vrai problème, une fausse solution !

vendredi 27 avril 2018

15:21

Objet	<b>Les quinolones, un vrai problème, une fausse</b>
De	<a href="#">Groupement Belge des Omnipraticiens</a>
À	Serge Perreau - coordinateur IGB - FMM
Envoyé	vendredi 27 avril 2018 15:14

Les quinolones, un vrai problème, une fausse

Cet email ne s'affiche pas correctement?  
[Affichez l'email dans votre navigateur.](#)



Groupement Belge des Omnipraticiens



## **A partir du 1<sup>er</sup> mai 2018, nouvelles dispositions pour le remboursement des quinolones !**

Chères consœurs, chers confrères,

Veuillez trouver ci-dessous les nouvelles conditions de remboursement pour les quinolones et en fin de ce message la position du GBO.

### **Communication de l'INAMI**

Le 1er mai 2018, les conditions de remboursement changent pour certains antibiotiques appartenant à la classe des (fluoro)quinolones : l'assurance soins de santé les rembourse désormais pour des infections ou dans des situations plus précises.

L'objectif est de contrer la surconsommation d'antibiotiques en Belgique et le développement des résistances qui en découle, en réduisant les utilisations inadéquates tout en permettant leur utilisation dans les situations où où ces antibiotiques sont nécessaires.

### **Quelles conséquences pour vous, en tant que médecin ?**

**À partir du 1er mai 2018**, pour que votre patient soit remboursé pour la quinolone que vous lui prescrivez, vous devez :

- **Soit demander électroniquement** une autorisation de remboursement. Pour ça, vous pouvez utiliser votre logiciel homologué ou le [programme web CIVARS](#). Vous obtenez ainsi l'autorisation de façon synchrone et votre patient peut dès lors aller immédiatement chercher son médicament à la pharmacie.
- **Soit mentionner sur la prescription** « régime du tiers payant applicable ».

## Remboursement uniquement pour une de ces infections ou situations :

- Pyélonéphrite aiguë, après prise d'échantillon de culture pour antibiogramme.
- Prostatite aiguë.
- Prostatite chronique, après prise d'échantillon de culture pour antibiogramme.
- Urétrite aiguë, après prise d'échantillon de culture pour antibiogramme.
- Orchi-épididymite.
- Pelvic Inflammatory Diseases.
- Diverticulite aiguë, non compliquée.
- Pour les patients ayant une comorbidité sévère ou sous traitement avec un immunosuppresseur ou présentant une malignité ou atteints d'une infection VIH.
- Dans une situation exceptionnelle et urgente qui nécessite l'initiation d'un traitement par quinolone.

Comme l'assurance rembourse désormais les quinolones uniquement pour des infections ou dans des situations précises, **vous devrez conserver, dans le dossier médical de votre patient, les éléments prouvant que toutes les conditions de remboursement sont remplies, et tenir ces éléments à la disposition du médecin-conseil de la mutualité.**

Pour plus d'informations cliquez [ici](#).

## Commentaires du GBO

### Les quinolones, un vrai problème, une fausse solution !

Le GBO soutient la volonté du gouvernement, du BAPCOC, des sociétés scientifiques, de la santé publique, etc. de réduire autant que possible la prescription inappropriée des quinolones dans notre pays.

Mais le GBO s'oppose à toute mesure vexatoire ou bureaucratique pour parvenir à cette fin. Les mesures choisies qui autorisent la prescription doublée de la mention TPA pour « Tiers Payant Applicable » font un effort dans ce sens, mais encore insuffisant.

Le GBO réitère sa proposition d'accord sur les mesures prises à condition que les MG disposent d'une **marge de sécurité de 20% pour cette prescription sans aucune autre justification que TPA (Tiers-Payant applicable)**. L'exhaustivité de la tenue du dossier médical est un mythe à l'heure actuelle tant pour des raisons informatiques (4G défailante, zones d'ombre, pannes diverses, ...) que pour des raisons de surcharge de travail qui peuvent conduire à une légère perte d'information.

Nous observons que la décision a été prise par la Ministre mais **sans l'avis favorable** de la Commission de remboursement des médicaments de l'INAMI.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est préférable pour prescrire de passer par **un logiciel d'aide à la décision** plutôt que par un logiciel de contrôle (chapitre IV).

Le GBO rediscutera volontiers de ce point quand l'informatique sera à 100% opérationnelle et efficace !

Pour plus de commentaires et d'analyse du GBO sur la question, cliquez [ici](#).

Confraternellement,  
Le bureau du GBO

***Pouvoir voter est un privilège, pas une formalité inutile!***

***Du 7 au 26 juin 2018, pensez tous \* à voter !***

*\* membres et non membres du GBO/Cartel*



Groupement Belge des Omnipraticiens

[Retrouvez-nous sur Facebook](#) [Faire suivre à un ami](#)

"Les meilleurs soins, accessibles à tous, au meilleur endroit, par le prestataire le plus adéquat, au moment le plus opportun et au juste prix."

Depuis 1965, le GBO défend avec fermeté cette vision de la médecine et défend le rôle indispensable du médecin généraliste dans l'organisation des soins de santé de notre pays. Le GBO n'aura de cesse de réclamer la revalorisation qui sont essentiellement des actes intellectuels.

Le Groupement Belge des Omnipraticiens (GBO) est associé au Monde des Spécialistes (MoDeS) et ) 'Algemeen Syndicaat van Geneeskundigen (ASGB) au sein du Cartel.

GBO - 27/04/2018, tous droits réservés.

Ce mailing vous est envoyé de la part du Groupement Belge des Omnipraticiens, qui défend les intérêt des médecins généralistes et et de la médecine générale. N'hésitez pas à consulter notre site [www.le-gbo.be](http://www.le-gbo.be)

**Notre adresse :**

Groupement Belge des Omnipraticiens  
Rue Solleveld 68  
Woluwe-Saint-Lambert 1200  
Belgium

[Add us to your address book](#)

[se désinscrire de cette liste](#) [mettre à jour vos réglages d'abonnement](#)